



2026 - 138 Séance du Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2026
Service : Secrétariat général et coopération intercommunale
Référence : GS/DS

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Le douze octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le six octobre deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle Condorcet, place Charles de Gaulle, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Axel Casenave, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18.

Étaient présents : Axel CASENAVE, Jean-Christophe PARMANTIER Adèle IGNACIO, François LIARD, Aurélia CHAILLOUX, Etienne VINCENT, Mélanie RADIGOIS, Paul-Jean STRAEBLER, Claudette AUFRAY, Virginie FAUCHEUX, Frédéric LIGOUR, Guillaume RADIGOIS, Lucas JUPPIN, Lydie CHAUVIÈRE, Dominique PERLADE, Anne PLOT, Pierre BOULVERT, Inès CHARLES, Catherine BRUAND, Patrice MALDONADO, Corinne VIGUIÉ, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Farid OULAMI, Laëticia BAR, Anne-Laure BOCHÉ, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL, Gilles PHILIPPEAU, Catherine RADIGOIS, Olivier MAGRÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Arnaud ESCANDE à Axel CASENAVE

Enora PRAUD à Anne PLOT

Stacy KERHERVÉ à Etienne VINCENT

Julien PELTAIS à Clotilde ROUGEOT

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 31

Secrétaire : Paul-Jean STRAEBLER

Rapporteur : Jean-Christophe Parmantier

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Social Territorial doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Education	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	29,35h	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre	Création du poste et suppression de l'ancien poste	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	34,06h
Education	Animateur	Adjoint territorial d'animation	24,14h	Modification du besoin au niveau de la quotité de	Création du poste et suppression	Adjoint territorial d'animation	17,34h



				temps de travail	de l'ancien poste		
Education	Animateur	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	26,44h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail	Création du poste et suppression	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	33,06h
Education	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	29,35h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail	Création du poste et suppression	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	34.06 h
Restauration et entretien ménager	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	19.60h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail et de grade	Création du poste et suppression	Adjoint technique	20h
Education	Animateur	Adjoint territorial d'animation	17.34h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail	Création du poste et suppression	Adjoint territorial d'animation	24.08h
Education	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	29,35h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail et grade	Création du poste et suppression	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	34,06h
Education	Animateur	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	19,89h	Modification de grade	Création du poste et suppression	Adjoint territorial d'animation	19,89h
Education	Animateur	Adjoint territorial d'animation	20.48h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail	Création du poste et suppression	Adjoint territorial d'animation	17.34h
Restauration et entretien ménager	Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	30h	Modification du besoin au niveau de la quotité de	Création du poste et suppression	Adjoint technique	30h



				temps de travail			
Restauration et entretien ménager	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	18,25h	Modification du besoin au niveau de la quotité de temps de travail	Création du poste et suppression	Adjoint technique	20h
Communication	Chargé de communication	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	Nomination sur un nouveau grade suite à inscription sur la liste d'aptitude de la promotion interne du CDG en juillet 2026	Création du poste et suppression	Rédacteur territorial	35h
Lecture publique	Responsable de la politique documentaire	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	Nomination sur un nouveau grade suite à inscription sur la liste d'aptitude de la promotion interne du CDG en juillet 2026	Création du poste et suppression	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2 ^{ème} classe	35h

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Education	Renfort ATSEM	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	34.06h
Education	Renfort ATSEM	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	34.60h
Education	Renfort animateur	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint territorial d'animation	17.34h
Restauration et entretien ménager	Renfort restauration et entretien ménager	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint technique	10h
Education	Renfort animateur	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint territorial d'animation	11.07h



Education	Renfort animateur	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint territorial d'animation	17.34h
Education	Renfort animateur	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint territorial d'animation	21.26h
Restauration et entretien ménager	Renfort restauration et entretien ménager	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint technique	10h
Restauration et entretien ménager	Renfort restauration et entretien ménager	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Adjoint technique	10h
Piscine	Renfort surveillant de bassin	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Opérateur des APS	27h

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 12 octobre 2026 et après mise à jour, de 487,29 postes créés dont 53,11 postes non pourvus.

Au 22 juin 2026, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes étaient de 487,29 postes créés dont 33,1 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2026-075 du 22 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources et Affaires Générales du 01 octobre 2026;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la transformation des postes suivants :
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 29.35h par 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 34.06h,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 24.14h par 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 17.34h,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 26.44h par 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 33.06h,
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 29.35h par 1 poste ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34.06 h,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 19.60h par 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 20h,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 17.34h par 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 24.08h,



- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet 29.35h par 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 34.06h,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 19.89h par 1 poste Adjoint territorial d'animation à temps non complet 19.89h,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 20.48h par 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 17.34h,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 30h par 1 poste d'adjoint technique à 30h,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps, non complet 18.25h par 1 poste Adjoint technique principal à 20h,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet par 1 poste de rédacteur territorial à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet par 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2ème classe à temps complet,
-
- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 34.06h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 34.60h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 17.34h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 10h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 11.07h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 17.34h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 21.26h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 10h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 10h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 1 poste d'opérateur APS à temps non complet à 27h du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
 - approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après ;
 - préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026 ;
 - autoriser Monsieur le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Tableau des effectifs au 12/10/2026

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Filière administrative	87,00	0,00	87,00	81,00	81,30	16,00	16,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	2,00	2,00
Attaché	21,00	0,00	21,00	21,00	20,90	4,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	2,00	2,00
Rédacteur	8,00	0,00	9,00	7,00	8,00	3,00	3,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19,00	0,00	18,00	19,00	17,60	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	2,00	2,00
Adjoint administratif	19,00	0,00	19,00	18,00	17,80	2,00	2,00
Filière culturelle	18,00	1,00	17,50	17,00	17,30	0,00	0,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	2,00	1,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	1,00	0,50	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	4,00	5,00	4,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière technique	187,00	71,00	165,30	170,00	153,40	22,00	8,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	5,00	4,90	1,00	1,00
Ingénieur	7,00	0,00	7,00	7,00	5,80	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	9,00	8,80	2,00	2,00
Technicien	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	8,00	2,00	7,83	8,00	7,83	0,00	0,00
Agent de maîtrise	5,00	1,00	4,92	5,00	4,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	47,00	16,00	39,36	47,00	42,98	2,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	19,00	5,00	18,26	18,00	16,80	1,00	1,00
Adjoint technique	83,00	46,00	70,13	67,00	59,37	16,00	2,00
Filière police municipale	7,00	0,00	7,00	5,00	5,00	2,00	2,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	1,00	1,00
Filière sportive	11,11	4,00	9,50	10,00	8,89	1,00	1,11
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	4,00	3,00	3,27	3,00	2,66	1,00	1,00
Opérateur des A.P.S.	1,11	1,00	0,23	1,00	0,23	0,00	0,11
Filière médico-sociale	59,18	29,00	56,79	54,00	53,00	4,00	5,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8,00	1,00	7,86	7,00	6,76	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	6,18	2,00	5,00	4,00	3,51	2,00	2,00
Agent social	7,00	1,00	6,86	6,00	6,86	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	18,00	11,00	17,41	18,00	17,21	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	14,00	14,66	15,00	14,66	1,00	1,00
Filière animation	114,00	105,00	74,86	59,00	44,50	57,00	20,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	1,00	1,00
Animateur	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	1,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	10,00	10,00	8,01	10,00	8,01	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	11,00	11,00	8,06	11,00	7,25	0,00	0,00
Adjoint d'animation	87,00	84,00	52,79	32,00	23,24	55,00	18,00
Total des emplois permanents	687,29	219,00	421,95	398,00	367,39	183,00	53,11



Accroissements temporaires ou saisonniers au 12/10/2026

Grade et temps de travail	Effectif	
ATSEM Principal de 2ème classe	1	
34,06	1	Renfort au service éducation (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
ATSEM Principal de 2ème classe	1	
34,60	1	Renfort au service éducation (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint territorial d'animation	1	
17,34	1	Renfort au service éducation (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint technique	1	
10,00	1	Renfort au service restauration et entretien ménager (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint territorial d'animation	1	
11,07	1	Renfort au service éducation (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint territorial d'animation	1	
17,34	1	Renfort au service éducation (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint territorial d'animation	1	
21,26	1	Renfort au service éducation (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint technique	1	
10,00	1	Renfort au service restauration et entretien ménager (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
Adjoint technique	1	
10,00	1	Renfort au service restauration et entretien ménager (du 01/09/2026 au 31/08/2027))
opérateur APS	1	
27,00	1	Renfort au service sports (du 01/09/2026 au 31/08/2027))

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- 24 voix pour ;
- 7 voix contre de Monsieur Olivier MAGRÉ, Monsieur Ludovic JOYEUX, Madame Clotilde ROUGEOT, Monsieur Farid OULAMI, Madame Laëticia BAR, Monsieur Julien PELTAIS, Madame Anne-Laure BOCHÉ ;
- 4 abstentions de Monsieur Yvan VALLÉE, Madame Ludivine BEN BELLAL, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Catherine RADIGOIS.

À Couëron, le 12 octobre 2026

Paul-Jean Straebl
Le secrétaire de séance

Axel Casenave
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télécourriers <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.